

Le Premier Ministre

Paris, le **08 SEP. 2021**

Monsieur le Président, *du 10 au 12*

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver c-joint, le **premier envoi** qui couvre la période comprise entre le **21 juillet et le 22 août 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Si la mise en place de ce suivi a demandé un peu de temps afin d'organiser la collecte de ces nouvelles données auprès des différents ministères concernés puis leur consolidation, ce qui explique que ce premier envoi fasse le bilan du passe sanitaire depuis le 21 juillet dernier, ce rapport sera désormais transmis chaque semaine au Parlement à compter du prochain.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération *et de tout un ami Ké*



Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 1 – du 21 juillet au 22 août 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « *jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi* ».

Le présent document établit un **premier point d'étape** (du 21 juillet au 22 août 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

Si la mise en place de ce suivi a demandé un peu de temps afin d'organiser la collecte de ces nouvelles données auprès des différents ministères concernés puis leur consolidation, ce qui explique que ce premier rapport fasse le bilan du passe sanitaire depuis le 21 juillet dernier, ce rapport sera désormais transmis chaque semaine au Parlement à compter du prochain.

1 - Approche proposée

Le passe sanitaire, preuve de vaccination complète ou d'un test récent, doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu en deux temps :

- dès le 21 juillet 2021, aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes par le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- à partir du 9 août 2021 à de nouveaux secteurs comme les restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance par la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises¹. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe sanitaire ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération. Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

¹ A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

Pour autant, la mise en œuvre étant encore très récente, ces données sont à considérer avec précaution.

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement².

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par cartes bancaires CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est supérieur ou égal à 12 ans
Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 21 juillet

Les dépenses par cartes bancaires ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par cartes bancaires en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

² À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

Depuis cette baisse on observe toutefois un rebond des dépenses par cartes bancaires (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est dans la plupart des secteurs supérieur à celui d'avant crise à la même période.

Concernant les dépenses dans les clubs et activités sportives, ainsi que dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction, elles se sont redressées de respectivement 12 pt et 8 pt (semaine du 2 au 8 août) puis de respectivement 12 pt et 17 pt (semaine du 9 au 15 août). La semaine du 16 au 22 août met en évidence l'atténuation de l'effet rebond, avec un recul des dépenses par cartes bancaires dans ces secteurs, respectivement de -5 pt et de -7 pt, ce qui peut provenir de différentes causes (impact du climat, évolution de la demande des ménages). Les dépenses dans les clubs et activités sportives se trouvent depuis deux semaines au-dessus du niveau qui prévalait avant l'introduction du passe sanitaire (+2 pt) alors que les dépenses dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction se situent légèrement en-dessous de leur niveau pré-passe sanitaire (-5 pt) après l'avoir dépassé la semaine précédente. Globalement, dans les deux secteurs, les dépenses sont bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019.

De la même manière **les dépenses en théâtres, concerts et autres spectacles** se redressent depuis leur contraction la semaine du 26 juillet au 1^{er} août. Durant la semaine du 16 au 22 août, les dépenses augmentent de 6 pt par rapport à la semaine précédente et dépassent à la fois leur niveau pré-passe sanitaire et leur niveau à la même période en 2019. La reprogrammation en août d'un grand nombre de festivals peut expliquer cette évolution, dans un contexte où l'activité de ce secteur reste en fort retrait par rapport à la période avant-crise.

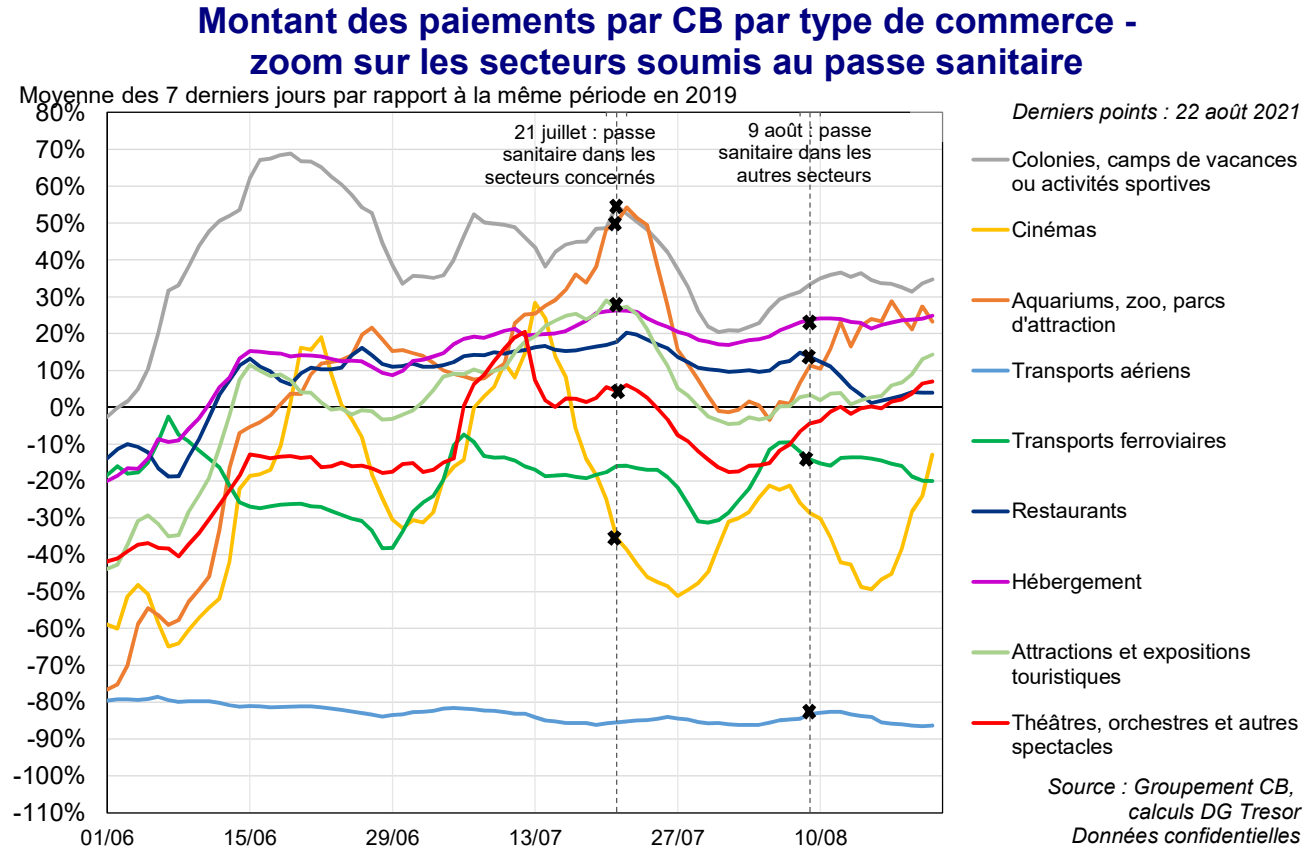
Concernant le **cinéma**, alors que les dépenses par cartes bancaires avaient progressé de 21 pt par rapport à la même période en 2019 sur les deux semaines qui ont suivi le début de l'application du passe sanitaire, elles ont fortement **rechuté lors de la semaine du 9 au 15 août à -49 %** par rapport à la même période en 2019 (soit un niveau encore plus bas que les -47 % observés la semaine de l'entrée en vigueur du passe sanitaire) et **ont remonté depuis (+50 pt)**, retrouvant leur niveau de la même période en 2019 (1 % au-dessus la semaine du 16 au 22 août) et de leur niveau de la période de référence pré-passe sanitaire (+12 pt). Elles n'ont cependant pas retrouvé les niveaux élevés de mi-juillet.

Le **redressement des dépenses par cartes bancaires** suggère qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions.

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Quant aux secteurs concernés par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août (notamment restauration et transport), les données disponibles **pour la semaine du 16 au 22 août indiquent une stabilisation des dépenses par cartes bancaires dans la restauration (+1 pt entre la semaine du 16 au 22 août et celle du 2 au 8 août) alors que les dépenses baissent légèrement dans les transports (-5 pt sur la même période)**. Les dépenses en restauration évoluent à **6 % au-dessus de leur niveau de la même période en 2019**. C'est en revanche l'inverse pour les dépenses en transport, elles sont 12 % inférieures à leur niveau de la même période en 2019. Cela traduit une plus forte résistance de ces secteurs par rapport à ceux ayant connu l'application du passe sanitaire dès le 21 juillet. Par ailleurs, dans ces secteurs **les dépenses par cartes bancaires étaient restées**

dynamiques lors de la semaine précédant l'instauration du passe. L'effet d'annonce n'a, *a priori*, pas eu d'impact visible sur la consommation dans ces secteurs.



Total des dépenses par cartes bancaires

Alors que les dépenses totales par cartes bancaires, tous secteurs confondus, ont été stables lors des semaines du 2 au 8 août et du 9 au 15 août, et supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, **elles sont en baisse de 15 pt** lors de la semaine du 16 au 22 août **tout en demeurant supérieures à +3% au niveau de 2019** à la même période.

Remontées des organisations professionnelles

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire font état **de retours contrastés sur l'impact de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou selon les tailles d'entreprises**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions étayées dans tous les cas. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les évolutions sont très différentes selon les secteurs. Les données remontées, issues directement des billetteries consolidées par le CNC, montrent que les **cinémas** enregistrent des pertes importantes depuis la mise en place du passe sanitaire (recul des entrées hebdomadaires de -47% la semaine 29 (du 19 au 25 juillet), une légère amélioration (-36%) la semaine 33 (du 16 au 22 août). Ces données, effectives, montrent une forte divergence avec les données de carte bleue pour la semaine du 16 au 22 août sans que l'on puisse disposer d'explications à ce stade. Les **établissements publics patrimoniaux (panel comprenant 13 musées nationaux et 5 monuments nationaux)**, enregistraient une forte baisse la première semaine de mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet), pour une fréquentation qui était en retrait de 49% les deux premières semaines de juillet par rapport à la période en 2019. Cette baisse se prolonge les semaines suivantes (-52% semaine 30 ; -45% semaine 31 ; -44% semaine 32 ; et -49% semaine 33). La baisse de fréquentation de ces grands musées et sites patrimoniaux ne semble ainsi pas affectée par la mise en place du passe sanitaire, mais par la forte diminution des touristes étrangers. Enfin, les données remontées à ce stade pour les monuments privés (20 sites gérés par deux opérateurs privés) laissent penser que la mise en place du passe sanitaire

serait venue freiner une fréquentation plus dynamique mi-juillet qu'elle ne l'avait été en 2019 (écart moyen de -19 points semaines 30 à 32), même si la situation est très différentes selon les sites et les territoires.

- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Se classent dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui se reprennent en août.

Tableau – évolution des dépenses par cartes bancaires³

Secteurs	Date de mise en place du passe sanitaire	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	DU 19 au 25 juillet	Du 26 juillet au 1 ^{er} août (b)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence (e - a)	Juillet 2021 (en écart à 2019)
		en écart à la même période en 2019								
Services de transport	9 août	-19%	-12%	-19%	-6%	-7%	-12%	[-15% ; -27%]	7	-16%
<i>dont transports aériens</i>	9 août	-83%	-84%	-86%	-85%	-84%	-86%	[-82% ; -86%]	-3	-85%
<i>dont transports ferroviaires</i>	9 août	-22%	-17%	-29%	-12%	-14%	-20%	[-14% ; -34%]	2	-20%
Restauration (y.c. cafés, bars, discothèques, restauration collective)	9 août	16%	19%	11%	17%	5%	6%	[18% ; 13%]	-10	16%
Aquariums, zoos, parcs d'attraction, cirques	21 juillet	22%	38%	-1%	7%	24%	17%	[34% ; 10%]	-5	23%
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21 juillet	31%	42%	14%	26%	38%	33%	[36% ; 25%]	2	32%
Cinémas	21 juillet	-11%	-47%	-31%	-26%	-49%	1%	[8% ; -20%]	12	-21%
Théâtres, concerts, autres spectacles	21 juillet	-3%	0%	-18%	-7%	0%	6%	[19% ; -17%]	9	1%
Attractions touristiques et expositions	21 juillet	11%	16%	-5%	3%	3%	14%	[24% ; -1%]	3	12%
Total des montants payés par CB (secteurs présentés)	/	0%	9%	0%	10%	6%	3%	[4% ; -3%]	3	3%
Total des montants payés par CB (tous secteurs confondus)	/	9%	9%	10%	18%	18%	13%	[16% ; 2%]	4	8%

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (cartes bancaires CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues

³ Les nombres en gras correspondent aux dépenses par cartes bancaires dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par cartes bancaires, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration).

- *Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.*

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.



GOVERNEMENT

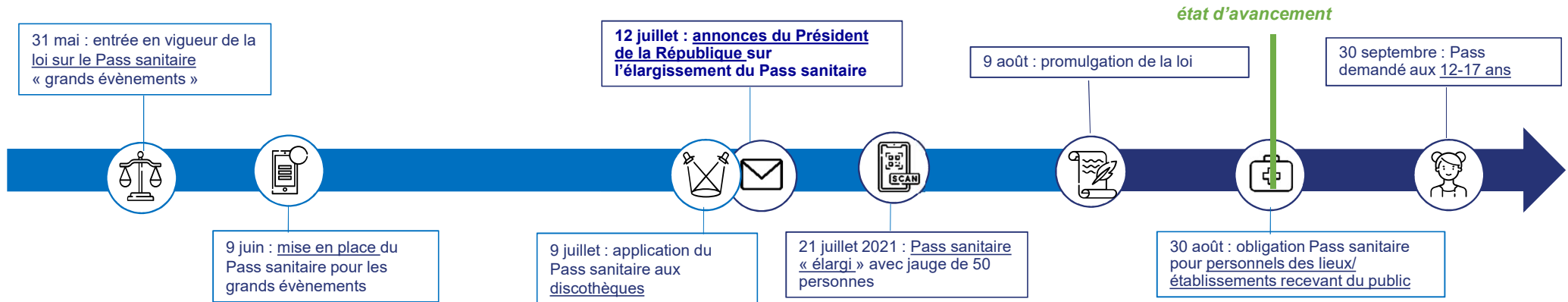
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

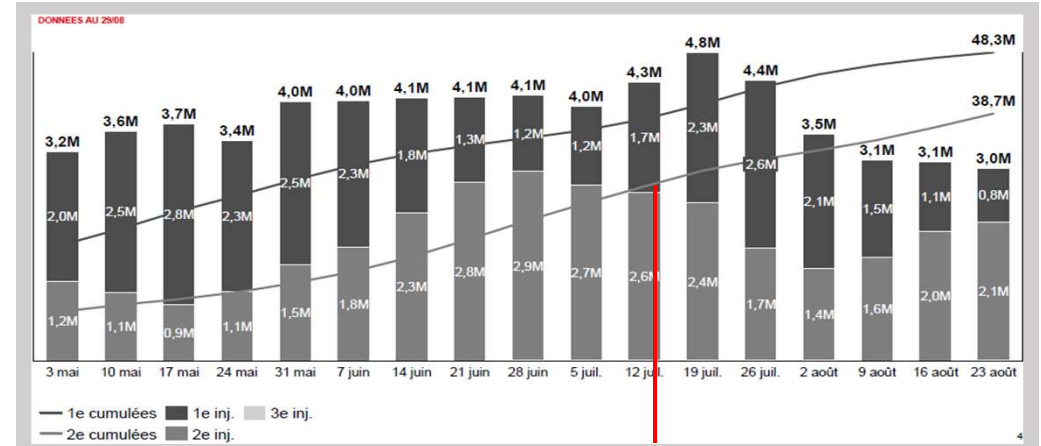
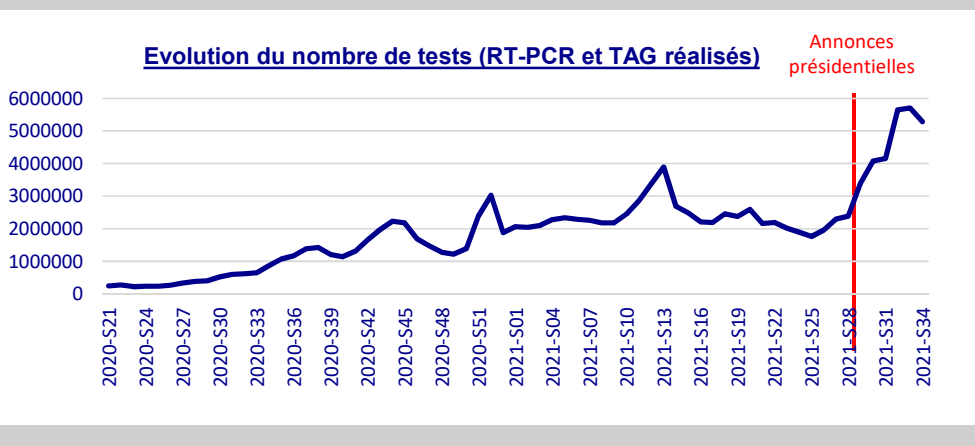
Rapport des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19

30 août 2021

L'effet du pass sanitaire sur le volume de tests et de vaccinations réalisés s'est matérialisé par une augmentation importante après les annonces présidentielles



Evolution du nombre d'injections réalisées

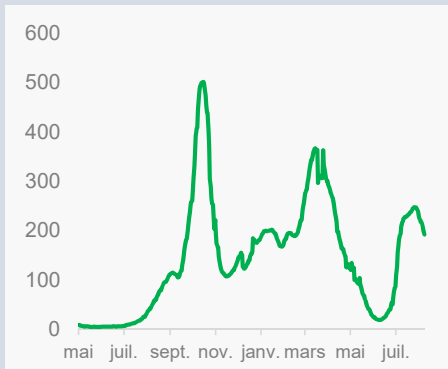


Annonces présidentielles

SYNTHÈSE : situation épidémiologique nationale

À noter :

La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques se poursuit et s'accélère, mais le taux d'incidence reste élevé (184,7) sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 2,8% (-0,3 pt) et le nombre de reproduction effectif à 0,93.

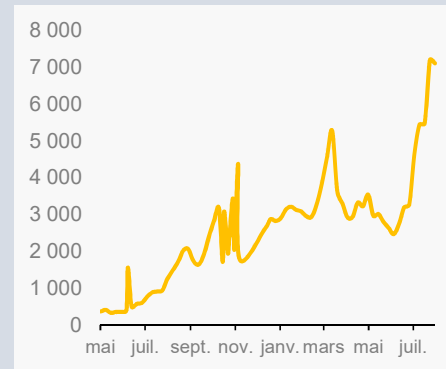


Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

184,7 (-16,8%)

Nombre de nouveaux cas (moyenne sur 7 j) :

17 704 (-16,3%)

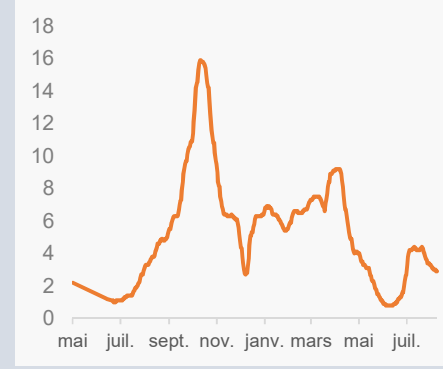


Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

6 528,6 (-8,9%)

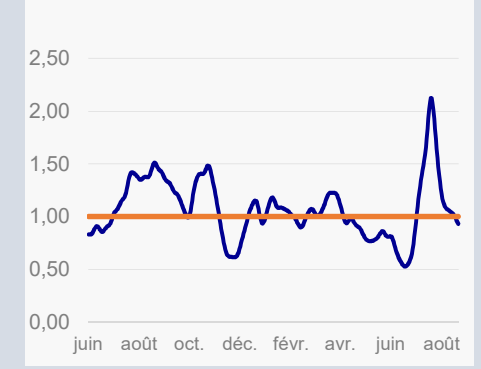
Nombre de tests réalisés (sur 1 semaine) :

5,28M



Taux de positivité :

2,8% (-0,3pt)



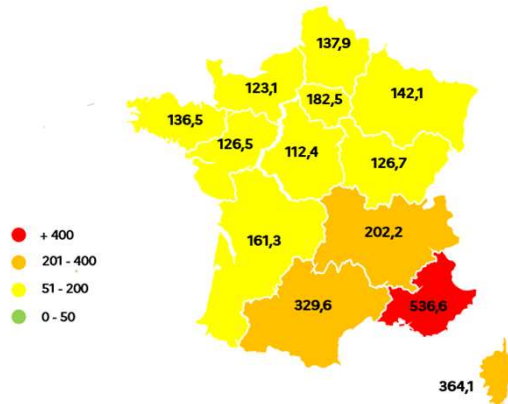
Taux de reproduction effectif (Reff) :

0,93 (-1,1 pts)

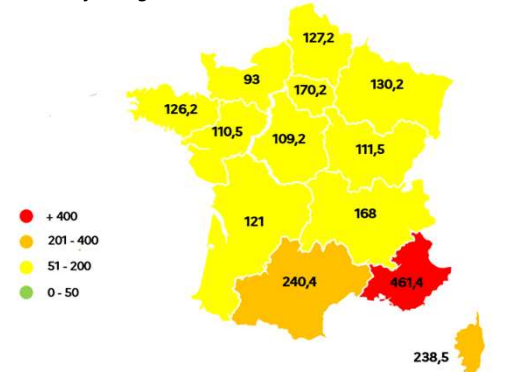
Le taux d'incidence est en baisse dans toutes les régions métropolitaines mais reste élevé, en particulier dans le Sud de la France

Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 14 au 20 août

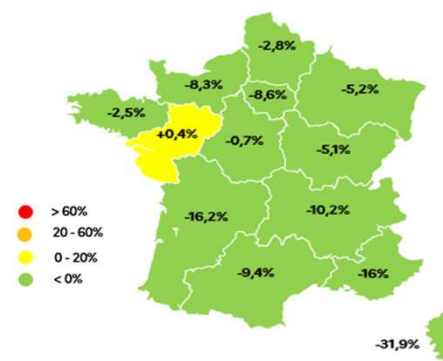


Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 21 au 27 août

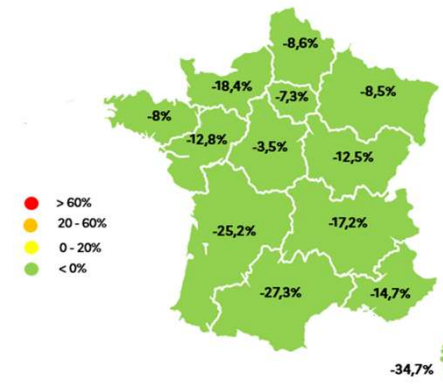


Evolution du TI par région sur 7j

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 14 au 20 août



Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 21 au 27 août



A l'échelle régionale :

- En métropole, 12 régions ont un TI > 100 dont 3 avec un TI > 200, toutes concentrées sur la moitié Sud du pays : PACA (461,4), Corse (238,5) et Occitania (240,4).
- Toutes les régions connaissent une amélioration de leur taux d'incidence, parfois nettement (Corse, Occitania, NAQ).
- Les baisses de l'incidence sont moins prononcées dans les régions du Centre et du Nord de la France : CVL (-3,5%), Ile-de-France (-7,3%), Grand Est (-8,5%).
- En région Ile-de-France, le TI est inférieur à la moyenne nationale, mais la diminution y est moins rapide qu'au niveau national (170,2 vs 184,7 ; -7,3% vs -16,8%).
- Le variant Delta est disséminé et actif sur l'intégralité du territoire métropolitain (95,3% des PCR criblés). La part des mutations E484K et E484Q est négligeable (respectivement 0,4% et 0,3%).

ANTILLES : des indicateurs épidémiologiques en baisse mais toujours à un niveau très élevé. La vague épidémique a nécessité l'envoi de près de 1500 renforts RH depuis le début de l'été



Martinique

Les indicateurs poursuivent leur diminution

- **Le TI est de 688**, en diminution de 30% sur 7 jours ;
- Le TP est désormais de 12, 1%
- Le variant delta est majoritaire sur les résultats de criblage
- Le Reff est passé à 0,82.

Décès hospitaliers cumulés : 430 rapportés dans SI-VIC depuis le début de l'épidémie (72,2 % sont enregistrés au cours de la 4e vague épidémique ayant démarrée fin juin).



Guadeloupe

En Guadeloupe, les indicateurs sont à la baisse depuis la semaine dernière

- **Malgré une forte baisse, le TI reste au dessus de la barre des 1000. Il est de 1303** (-43% sur 7 jours) ;
- **Le variant Delta demeure très largement majoritaire aux résultats de criblage.**
- Le TP du lieu de prélèvement est à 15,8%;
- Le Reff est descendu au dessous de 1 puisqu'il était à 0,8% le 28 août.
- Les indicateurs épidémiologiques sont stables à un niveau élevé à Saint-Martin tandis qu'à Saint-Barthélemy, la situation sanitaire est favorable

Couverture vaccinale

Martinique : au 24 août, la couverture vaccinale en schéma complet pour les personnes âgées de 12 ans était de 23,8% (vs 21,4% en 2021-32) et de 21,0% en population générale (vs 18,9 % en 2021-32);

En Guadeloupe et dans les Iles du Nord, le taux de primo vaccinés est de 37,79% et le taux de schémas vaccinaux complet est de 24,49%:

Envoi de renforts

A date, près de **1500 renforts sont partis vers les Antilles** depuis la métropole (**747 vers la Guadeloupe et 751 vers la Martinique**) pour armer les lits de réanimation. Les derniers renforts sont partis le 1^{er} septembre pour assurer la relève : 198 personnes en Martinique et 232 en Guadeloupe

POLYNESIE FRANCAISE : saturation des capacités hospitalières et envoi de renforts



Situation épidémiologique

La vague de variant Delta a entraîné un rebond épidémique sans précédent en Polynésie française (voir ci-contre). Le taux d'incidence est supérieur à 3000/100000 sur l'ensemble du territoire et il avoisine les 4000/10000 dans les Iles-sous-le-Vent. La diffusion est très importante dans tout l'archipel. Un total de 1221 cas actifs a été enregistré le 27 août 2021.

Campagne vaccinale

La campagne de vaccination s'intensifie avec l'adoption le 23 août 2021 de la loi vaccination Pays visant à étendre l'obligation vaccinale. Le public cible est plus large qu'en métropole et a deux mois pour se faire vacciner.

En conséquence, il est prévu une augmentation du nombre de doses allouées à la Polynésie française.

Compte-tenu de l'évolution rapide de la pandémie, le personnel de santé sera mobilisé en priorité sur la charge des patients et sur la vaccination



*Patients nécessitant des soins intensifs

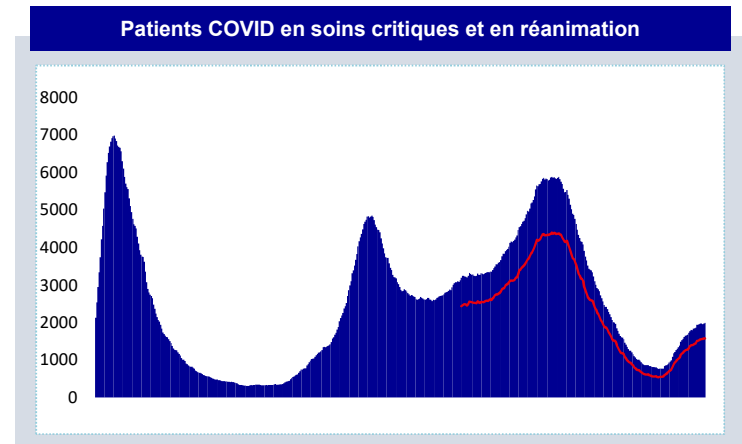
Mesures de freinage

- Les mesures de freinage ont été à nouveau renforcées à compter du 23 août 2021. Elles permettent de réduire au maximum les activités et les déplacements dans les zones les plus touchées par la progression du variant delta.
- Ces mesures de freinage sont applicables du lundi 23 août et jusqu'au 5 septembre minuit conformément à l'arrêté préfectoral HC/CAB/7309/CAB du 20 août 2021. Elles seront reconduites si la situation sanitaire l'exige.

Si la situation demeure critique aux Antilles, l'amélioration récente des indicateurs épidémiologiques en métropole commence à se traduire dans la tendance hospitalière

Au niveau national : le volume total de patients COVID en soins critiques poursuit la hausse constante engagée depuis le 25 juillet 2021, mais avec une cinétique qui tend à se réduire.

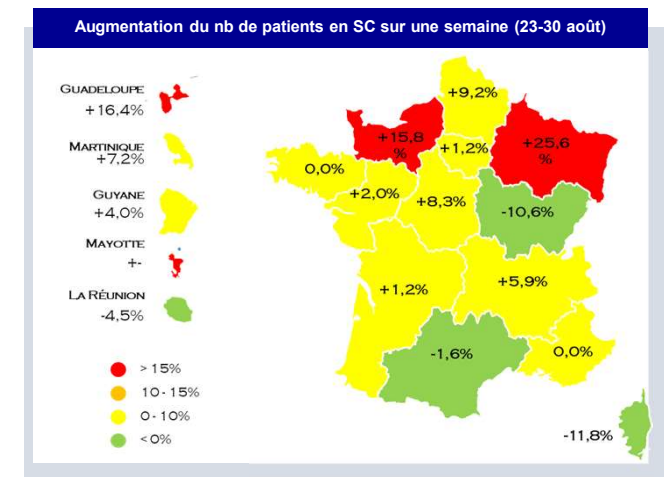
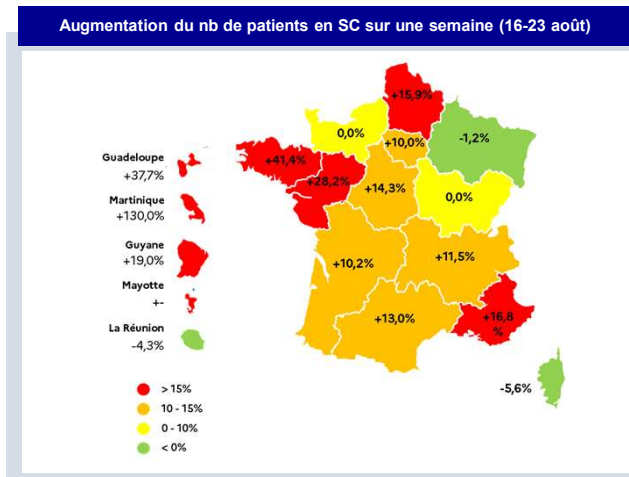
- Au 30 août, on dénombre 2 290 patients COVID+ en soins critiques (+15 sur 24h, +75 sur 7 jours glissants) ;
- 4 953 patients COVID et non COVID étaient pris en charge en réanimation (au 24 août) ;
- 5 760 lits de réanimation étaient installés au 24 août ; le volume de lits déployé a augmenté de 126 lits au cours des 7 derniers jours ;
- Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 86% des capacités déployées au 24 août, réparties également sur le territoire.



En métropole, à l'exception du Grand-Est, de la Normandie, des Hauts-de-France, et du Centre-Val-de-Loire, l'ensemble des régions métropolitaines connaît une stabilisation, voire une décrue, du nombre de patients COVID+ en soins critiques au cours des 7 derniers jours.

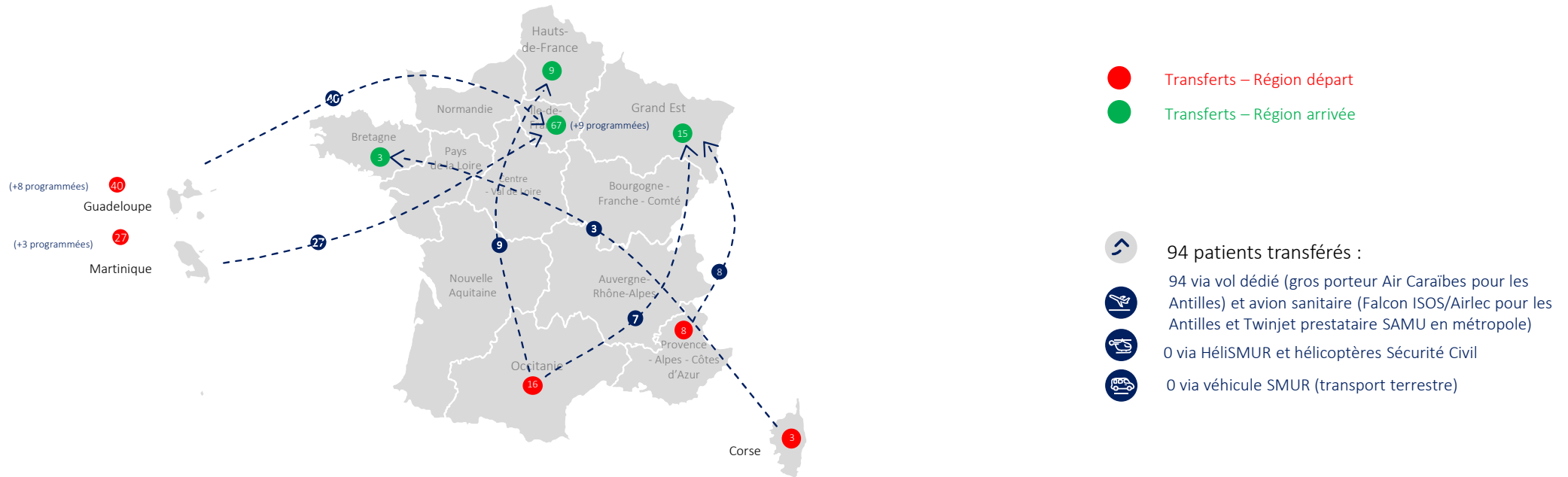
- **Augmentation supérieure à 10% :** 2 régions métropolitaines : GE (+25,6%) et NOR (+15,6%) ;
- **Augmentation comprise entre 5 et 10% dans 3 régions:** HDF (+9,2%), CVL (+8,3%), et ARA (+5,9%)

Dans les Outre-mer, la situation demeure critique dans les Antilles, avec une hausse qui se stabilise en Martinique (+7,2%), en Guadeloupe (+16,4%) et en Guyane (+4%), où le nombre de patients en soins critiques représente respectivement près de 565%, 315% et 200% du capacitaire installé avant la pandémie. Parallèlement, la situation s'améliore légèrement à la Réunion (-4,5%).





CARTOGRAPHIE DES ÉVACUATIONS SANITAIRES NATIONALES (EVASAN) DU 31 JUILLET au 30 AOUT 2021



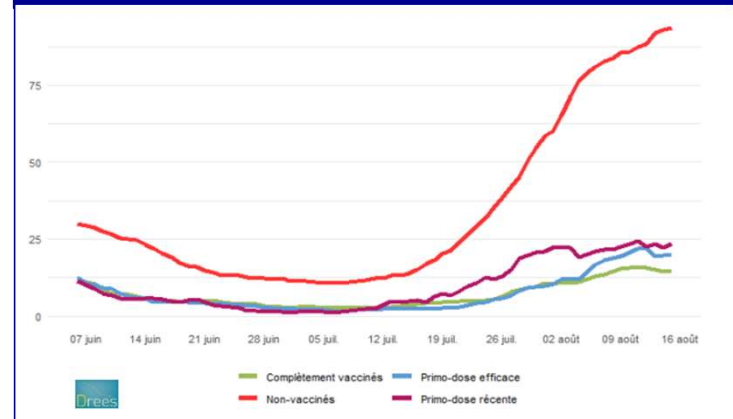
Au regard des flux majeurs d'entrée en réanimation, les ARS des Antilles ont demandé **le 22/08 l'intensification des EVASAN avec la mise en place d'un pont aérien** entre l'Hexagone et les Antilles afin d'évacuer au total 40 patients de réanimation Covid par semaine.

Neuf fois plus d'entrées en soins critiques entre le 9 et le 15 août parmi les personnes non vaccinées que parmi celles qui sont complètement vaccinées (étude DREES)

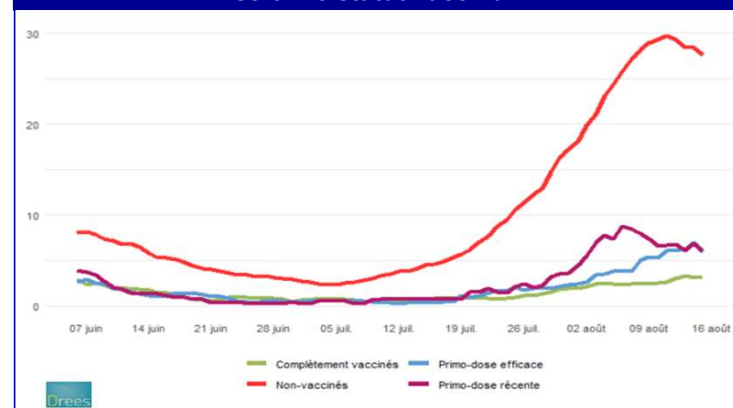
Près de neuf fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées que parmi celles complètement vaccinées, à taille de population comparable

- Entre le 9 et le 15 août, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants non-vaccinés s'élève à 430, alors qu'il n'est que d'un peu plus de 50 pour 100 000 habitants vaccinés. Il y a ainsi **près de 9 fois plus de positifs parmi les personnes non-vaccinées que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.**
- Parmi les personnes entrées à l'hôpital entre le 9 et le 15 août 2021 dont un test RT-PCR positif a pu être identifié dans SI-DEP, **80 % des admissions en soins critiques et 76 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non-vaccinées**, alors que les patients complètement vaccinés en représentent respectivement 13 % et 17 %.
- Pour les **décès**, ces ratios s'élèvent à **73 % pour les personnes non vaccinées** et 23 % pour les personnes complètement vaccinées. En population générale, la part des personnes non vaccinées est de 35 % et celle des personnes complètement vaccinées de 51 %.
- Après une hausse vive et continue des entrées hospitalières en juillet, les entrées en soins critiques de patients non-vaccinés pour lesquels un test RT-PCR positif a été identifié ont atteint 28 patients pour 1 million de non-vaccinés entre le 9 et le 15 août, quasiment le même niveau que la semaine précédente. Durant la même période, les entrées en soins critiques de patients complètement vaccinés ont également augmenté mais leur niveau n'atteint que 3,2 entrées pour 1 million de personnes complètement vaccinées. Ainsi à **taille de population comparable, il y a 9 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés.**

Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



Entrées en soins critiques pour 1 million d'habitants selon le statut vaccinal



Les entrées en soins critiques de non-vaccinés demeurent à des niveaux particulièrement élevés outre-mer et autour de la Méditerranée

- En **Outre-Mer**, les entrées en soins critiques, pour lesquelles un test RT-PCR positif a été identifié, sont encore à environ 30 patients pour 1 million de personnes non-vaccinées à la **Martinique** et un peu plus de 40 en **Guadeloupe**.
- Les entrées en soins critiques de patients non-vaccinés en **Occitanie** sont revenues à 40 après avoir atteint 70 ; en **Corse**, elles sont revenues à 50 pour 1 million de personnes non vaccinées ; en PACA elles sont stables autour de 45 entrées.
- La hausse des entrées se poursuit en revanche dans les régions où elles étaient plus faibles jusqu'à présent, à l'instar de **l'Île-de-France** dont le nombre d'entrées en soins critiques atteint près de 30 patients pour 1 million de personnes non-vaccinées durant la deuxième semaine d'août.

Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France lors de la 4^{ème} vague n'est plus corrélé au taux d'incidence

À noter :

On compte depuis le 1^{er} juillet 2021 3025 décès en France. Sur le même intervalle de temps (61 jours) pendant le pic de la vague automnale (du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020), 15 201 personnes étaient décédées (1^{ère} vague dans le schéma ci-dessous).

Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

